

SAINT- CHAMOND

Envoyé en préfecture le 04/07/2023

Reçu en préfecture le 04/07/2023

Publié le

ID : 042-214202079-20230626-DL20230088-DE



CONVENTION DE PARTENARIAT

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

Festival des 7 Collines / Association Les Films de l'Imparfait, ci-après dénommé le Festival des 7 Collines

Adresse : 6 rue François Gillet – 42000 Saint-Etienne
Représentée par Jean-Philippe MIRANDON, en sa qualité de Président
Tél : 04 77 21 90 44 / Fax : 04 77 22 90 44
N° de SIRET : 390 352 607 000 27
Code APE : 9499 Z
Licences de spectacle : N°2-1034200 et N°3-1034201

ET :

La commune de Saint-Chamond , ci-après dénommée la Ville de Saint-Chamond

Adresse : Avenue Antoine Pinay - CS 80148 – 42403 Saint-Chamond
Représentée par Monsieur Hervé REYNAUD, en sa qualité de Maire, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 26 juin 2023.
N° de SIRET : 214 202 079 00015
Code APE : 8411 Z
Licences de spectacle : Emmanuelle Fournier titulaire des licences 1 : L-D-2021-006525 / 2 : L-D-2021-00717 / 3 : L-D-2021-000716

IL EST EXPOSE CE QUI SUIT :

Dans le cadre de la saison culturelle 2023-2024, la Ville de Saint-Chamond et le Festival des 7 Collines ont souhaité proposer à leurs publics respectifs un temps de programmation partagée.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Dans le cadre de ce partenariat, les deux partenaires s'engagent à accueillir les spectacles :

« **LIFE** »
Cie Gandini Juggling

Jeudi 6 juillet 2023 à 20h00
Salle Aristide Briand
SAINT-CHAMOND

« DANS TON CŒUR »
Cie Akoreacro

Samedi 1^{er} et vendredi 7 juillet 2023 à 20h30
Cirque sous chapiteau
Parc François Mitterrand, Plaine Achille
SAINT-ETIENNE

ARTICLE 2 : EXÉCUTION DE LA CONVENTION

La présente convention se terminera à la clôture des recettes et à la présentation du bilan au plus tard deux mois après la date de programmation des spectacles.

ARTICLE 3 : ETABLISSEMENT ET PRISE EN CHARGE DU BUDGET DEPENSES

L'accueil des spectacles « **LIFE** » et « **DANS TON CŒUR** » se fait dans les conditions ci-après :

Il est convenu que Festival des 7 Collines sera la structure signataire des contrats et procèdera au paiement de l'intégralité des contrats et des dépenses liées à leur organisation : le cachet artistique, les transports/transferts des artistes, les frais de restauration et d'hébergement, l'ensemble des taxes, les moyens techniques additionnels au parc de la salle Aristide Briand (pour le spectacle « **LIFE** »), le personnel nécessaire à l'accueil du spectacle (régisseurs supplémentaires, personnel prestataire technique si nécessaire), ainsi que les frais de communication.

Le Festival des 7 Collines sera l'interlocuteur unique pour l'ensemble de l'organisation des spectacles.

La Ville de Saint-Chamond participera à hauteur de 5 500 € pour les deux spectacles, répartis comme suit :

- **4500€ de participation au budget dépenses de « LIFE », qui seront réglés dans un délai maximum de deux mois après la date du spectacle,**
- **1000€ équivalent à l'achat de 50 places à 20€ l'unité (25 places le 01/07 et 25 places le 07/07) pour le spectacle « DANS TON CŒUR » qui seront versés en amont du spectacle. Ce montant pourra être réévalué en fonction de la billetterie de la Ville de Saint-Chamond avec un maximum de 50 places pour le 01/07 et 50 places pour le 07/07.**

Ces deux participations feront l'objet de 2 factures distinctes transmises par le Festival des 7 Collines à la Ville de Saint-Chamond.

ARTICLE 4 : ETABLISSEMENT ET REPARTITION DU BUDGET RECETTES

Pour le spectacle « **LIFE** »
La jauge maximale est de **750 places**.

La Ville de Saint-Chamond disposera d'un contingent de **150 places jeudi 6 juillet 2023** qui seront vendues dans le cadre du Pass « J'm la Culture » à partir du **mardi 6 juin 2023** et en billetterie libre à partir du **15 juin 2023**.

Ce spectacle est proposé en formule « placement libre assis ».

Le Festival des 7 Collines disposera de **600 places** qui seront vendues dans le cadre habituel de sa billetterie.

La billetterie le soir du spectacle **LIFE** sera effectuée par le Festival des 7 Collines qui en encaissera toutes les recettes.

Pour le spectacle « **DANS TON CŒUR** »

La Ville de Saint-Chamond achètera un contingent de :

- 25 places pour le samedi 1^{er} juillet
- 25 places pour le vendredi 7 juillet

Ces places seront vendues dans le cadre du Pass « **J'm la Culture** » à partir du **mardi 6 juin 2023** et en billetterie libre à partir du **15 juin 2023**. Ce quota de places pourra être réévalué en fonction de la billetterie de la Ville de Saint-Chamond avec un maximum de 50 places pour le 01/07 et 50 places pour le 07/07.

Ce spectacle est proposé en formule « placement libre assis ».

Le Festival des 7 Collines disposera des places restantes comme il l'entendra.

Pour les deux spectacles « **LIFE** » et « **DANS TON CŒUR** », chaque partenaire sera responsable de sa billetterie et encaissera les recettes de ses ventes en amont du spectacle selon sa grille de tarification.

Si l'un des deux partenaires a écoulé son quota de places, il s'engage à renvoyer le spectateur vers l'autre partenaire.

Pour information, les tarifs appliqués par la Ville de Saint-Chamond sont les suivants :

Pour le spectacle « **LIFE** » (Les Atypiques)

- Plein tarif : 26 €.
- Tarif réduit : 21€ (familles nombreuses, demandeurs d'emploi, groupes constitués de plus de 10 personnes, adhérents du CGOS de Saint-Chamond).
- Tarif réduit + : 15 € (étudiants, habitants de Saint-Chamond bénéficiaires d'aides sociales RSA-CMU-ASPA-AAH).
- Tarif Jeunes : 10€ (-14 ans, détenteurs du Pass Jeunesse, structures sociales et socio-culturelles).
- Tarif « J'm la Culture » : 15€ (détenteurs du Pass « J'm la Culture »).

La Ville de Saint-Chamond et le Festival des 7 Collines effectueront le contrôle des entrées le soir du spectacle **LIFE** à la salle Aristide Briand afin de comptabiliser le nombre de spectateurs.

Pour le spectacle « **DANS TON CŒUR** » (Les Découvertes)

- Plein tarif : 20€.
- Tarif réduit : 16€ (familles nombreuses, demandeurs d'emploi, groupes constitués de plus de 10 personnes, adhérents du CGOS de Saint-Chamond).
- Tarif réduit + : 13€ (étudiants, habitants de Saint-Chamond bénéficiaires d'aides sociales RSA-CMU-ASPA-AAH).
- Tarif Jeunes : 10€ (-14 ans, détenteurs du Pass Jeunesse, structures sociales et socio-culturelles).
- Tarif « J'm la Culture » : 10€ (détenteurs du Pass « J'm la Culture »)

Le contrôle pour le spectacle « **DANS TON CŒUR** » sera effectué par la Festival des 7 Collines.

ARTICLE 5 : ENGAGEMENTS DE LA VILLE DE SAINT-CHAMOND

- Intégrer ces spectacles à sa programmation culturelle et y consacrer tous les moyens dédiés à la promotion.
- Valoriser ce partenariat dans tous ses supports de communication.
- Participer à l'organisation de ces spectacles à hauteur de **5 500€** (4500€ + 1000€ sur présentation d'une facture du Festival des 7 Collines).
- Assurer la billetterie de son contingent de places, en respectant la législation en vigueur, et appliquer les tarifs de billetterie déterminés à l'article 4 de la présente convention.
- Participer à l'accueil du public du spectacle « **LIFE** ».
- Mettre à disposition gratuitement la salle Aristide Briand avec son personnel technique pour le spectacle « **LIFE** ».
- Préparer la salle avec un pré-montage adapté et louer le matériel technique nécessaire pour le spectacle « **LIFE** ».
- Mettre à disposition d'une partie du réseau de l'affichage sucettes de la Ville pour la promotion du spectacle « **LIFE** ».

ARTICLE 6 : ENGAGEMENTS DU FESTIVAL DES 7 COLLINES

- Organiser l'ensemble des moyens pour la mise en place des spectacles.
- Procéder au règlement de l'ensemble des dépenses liées à ces spectacles.
- Intégrer ces spectacles à sa programmation culturelle et y consacrer tous les moyens dédiés à leur promotion.
- Valoriser ce partenariat dans tous ses supports de communication.
- Mettre à disposition 25 affiches avec bandeau préalablement collé pour le réseau de l'affichage sucettes de la Ville de Saint-Chamond (livraison au service communication de la Ville de Saint-Chamond au moins 15 jours avant la date de pose).
- Assurer la billetterie de son contingent de places, en respectant la législation en vigueur, et appliquer ses tarifs de billetterie libre.
- Mettre en place et assurer la tenue du bar pour le soir du spectacle « **LIFE** » à la salle Aristide Briand. Les recettes seront encaissées par le Festival des 7 Collines.

ARTICLE 7 : ANNULATION, MODIFICATION, COMPÉTENCE JURIDIQUE

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application du présent contrat, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du **Tribunal Administratif de Lyon 184 Rue Duguesclin, 69003 Lyon**. La saisine de la juridiction administrative pourra être effectuée par télé-procédure sur le site www.telerecours.fr.

Toute modification du contenu de la présente convention fera l'objet d'un avenant soumis à l'accord des deux parties.

Clauses d'annulation :**Cas de force majeure**

La présente convention se trouverait suspendue ou annulée de plein droit, dans tous les cas de force majeure reconnus par la loi ou la jurisprudence.

Sont, notamment, reconnus comme des cas de force majeure : guerre, deuil national, inondations, fermeture administrative sans faute ou négligence de l'organisateur, etc.

Quel que soit le cas de force majeure et s'il y a impossibilité de donner la représentation.

- La Ville de Saint-Chamond et le Festival des 7 Collines examineront toutes les représentations programmées.

- Si cette solution n'est pas envisageable, un accord amiable sera recherché, qui tendra à préserver la solidarité professionnelle d'une part, notamment en ce qui concerne les rémunérations du personnel artistique et technique intermittent, et les équilibres budgétaires de chacun, d'autre part. Ceci afin que ni la Ville de Saint-Chamond ni le Festival des 7 Collines ne se retrouvent en péril financièrement.

Fait en deux exemplaires originaux
dont un exemplaire est remis à chacune des parties
A Saint-Chamond, le

Le Maire,
Pour le Maire et par délégation,
L'adjointe en charge de la Culture

Sandrine FRANÇON

Pour l'association Les Films de l'Imparfait
Le Président des Films de l'Imparfait

Jean-Philippe MIRANDON

PROJET